



Procès-verbal de l'assemblée régulière du Conseil municipal de Lac-Édouard, tenue le 13 août 2024 à la salle des sessions.

Cette séance est présidée par le maire, monsieur Larry Bernier. Étaient également présents madame la conseillère Chantal Corriveau ainsi que messieurs les conseillers Jean Bernier, Jean-Raymond Côté, Adrien Francoeur et Patrick Matton formant quorum. Était également présent, monsieur Pierre Arseneault, directeur général et greffier-trésorier.

Absence motivée : monsieur le conseiller Henry Rioux.

Le maire, monsieur Larry Bernier, souhaite la bienvenue à toutes et à tous et lit la pensée du jour.

54-24 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jean Bernier ;

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Adrien Francoeur ;

ET RÉSOLU

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé

1. « La vie n'est pas d'attendre que les orages passent, c'est d'apprendre comment danser sous la pluie. » Sénèque
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 9 juillet 2024
4. Correspondance
 - a. Lettre de madame Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales concernant le programme TECQ 2024-2028
 - b. Jugement Cour du Québec, Division des petites créances : Ferme boréale Lac-Édouard Inc., demanderesse c. Municipalité de Lac-Édouard, défenderesse.
 - c. MAMH, RECIM, reddition de comptes approuvée, construction du garage municipal
5. Résolution adoptant les comptes
6. Première période de questions du public
7. Résolution adoptant le rapport financier 2023
8. Résolution adoptant le dépôt du rapport du maire pour l'exercice financier 2023
9. Résolution d'appui à la semaine de la sécurité ferroviaire
10. Résolution d'engagement d'une réceptionniste à temps partiel occasionnel



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LAC-ÉDOUARD
COMTÉ DE LAVIOLETTE – SAINT-MAURICE**



11. Résolution concernant les travaux de réfection rues Damase, Rioux et Baie-Nord
12. Résolution : Autorisation de signature concernant une servitude de passage, rue Edgar, lots # 5 781 958 et 5 781 959
13. Résolution : Autorisation de signature concernant l'achat du lot # 5 782 356, rue Notre-Dame
14. Affaires nouvelles
15. Deuxième période de questions du public
16. Levée de l'assemblée

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**55-24 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 9
JUILLET 2024**

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Chantal Corriveau ;

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Jean-Raymond Côté ;

ET RÉSOLU

QUE le procès-verbal de l'assemblée régulière du 9 juillet 2024 soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CORRESPONDANCE

-Lettre de madame Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales concernant le programme TECQ 2024-2028

-Jugement Cour du Québec, Division des petites créances : Ferme boréale Lac-Édouard Inc., demanderesse c. Municipalité de Lac-Édouard, défenderesse.

-MAMH, RECIM, reddition de comptes approuvée, construction du garage municipal



56-24 RÉSOLUTION ADOPTANT LES COMPTES

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Patrick Matton ;

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Adrien Francoeur ;

ET RÉSOLU :

QUE le greffier-trésorier soit autorisé à effectuer le paiement des comptes à payer et des comptes ratifiés et avise les membres du Conseil que la municipalité possède les crédits nécessaires pour payer lesdites dépenses.

Comptes à payer : 29 405,00 \$,

Comptes ratifiés: 34 732,08 \$,

Remboursements de taxes : 4 525,04 \$

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

PREMIÈRE PÉRIODE QUESTION

Question de M. Carl Turner :

Est-ce que les priorités ont changé quant à la subvention du programme TECQ pour les infrastructures sportives ?

Réponse M. Larry Bernier, maire :

Non, il n'y a pas de projet qui peut empêcher ceux des loisirs.

Question M. Marc-André Bernard :

Est-ce que l'on sait comment est déterminé le montant de subvention, dans ce cas-ci le 546 929 \$?

Réponse M. Larry Bernier, maire :

Nous n'avons pas d'idée.

2^e question de M. Bernard :

Est-ce que l'on va retrouver tous les argents dépensés pour la construction du garage municipal dans la reddition de compte ?

Réponse M. Larry Bernier, maire :

Oui, l'ensemble de toutes les dépenses s'y retrouvera.

Question de M. Éric Parent :

Nous n'avons pas reçu encore d'argent du montant de la dette du garage municipal ?

Réponse de M. Larry Bernier, maire :

Non, rien reçu encore.

Question de M. Claude Lavoie :

Pouvez-vous me dire combien la Municipalité est rendu en dépense d'avocat pour le dossier du citoyen corporatif (Ferme Boréale) ?



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LAC-ÉDOUARD
COMTÉ DE LAVIOLETTE – SAINT-MAURICE



Réponse M. Larry Bernier, maire :

Nous allons faire le compte et vous le faire parvenir.

Question M. Pierre Lachance :

Qu'est-ce que réserve l'avenir dans le dossier de la Ferme Boréale ?

Réponse M. Larry Bernier, maire :

Il y a deux possibilités, la première est que la servitude demeure telle quelle, ce qui nous convient bien, et la deuxième, est selon ce que nous suggèrent les avocats, l'expropriation.

2^e question de M. Pierre Lachance :

Concernant la subvention de 546 000 \$, comment allez-vous répartir ce montant ?

Réponse M. Larry Bernier, maire :

Déjà des citoyens ont proposé des choses. Il y a une formation d'un comité et un sondage est en cours de production pour les loisirs.

Question de M. Simon Parent :

Ayant envoyé une lettre ainsi que des vidéos, je me demande si vous reconnaissez qu'il y a un problème avec les gens qui font des aller/retour sur la servitude, si oui que comptez-vous faire pour trouver des solutions ?

Réponse M. Larry Bernier, maire :

La réponse à votre première question est non.

La réponse à votre deuxième question est que ce que vous vivez par rapport aux gens qui s'introduisent sur la servitude, c'est la même chose que vivent des milliers de propriétaires terriens dont leurs terres sont coupées en deux par une route. L'autre option est l'expropriation pour en faire une rue municipale.

Question de M. André Riberdy :

Comment fonctionne l'expropriation ?

Réponse M. Larry Bernier, maire :

La municipalité devient propriétaire d'une emprise de chemin qui va être évaluée par un évaluateur et on aura à payer les frais pour cette emprise de chemin-là.

Question de M. Carl Turner :

Pourquoi c'est une problématique de passer par le Chemin de la Batiscan ?

Réponse M. Larry Bernier, maire :

Une partie de ce chemin passe sur l'emprise du Canadian National. Cela avait été autorisé au début pour les motoneiges et les VTT seulement, pas question d'en faire un chemin pour les véhicules.

N.B. Pour l'entièreté des questions/réponses, veuillez vous référer à l'audio qui est déposé sur le site internet de la Municipalité de Lac-Édouard. www.lacedouard.ca



57-24 RÉOLUTION ADOPTANT LE RAPPORT FINANCIER 2023

IL PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jean Bernier ;

APPUYÉ PAR madame la conseillère Chantal Corriveau ;

ET RÉSOLU

QUE ce conseil adopte le rapport financier 2023, tel que rédigé par la firme Mallette S.E.N.C.R.L.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

58-24 RÉOLUTION ADOPTANT LE DÉPÔT DU RAPPORT DU MAIRE

IL PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jean-Raymond Côté ;

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Patrick Matton ;

ET RÉSOLU

QUE ce conseil prenne acte du dépôt du rapport du maire concernant l'année 2023 et que ce rapport soit affiché aux endroits prescrits par le règlement 176-2021.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

59-24 RÉOLUTION D'APPUI À LA SEMAINE DE LA SÉCURITÉ FERROVIAIRE

ATTENDU QUE la Semaine de la sécurité ferroviaire aura lieu au Canada du 23 au 29 septembre 2024.

ATTENDU QUE 229 incidents liés à des passages à niveau et à des intrusions se sont produits au Canada en 2023, entraînant 66 décès et 39 blessures graves évitables.

ATTENDU QUE l'éducation et l'information du public sur la sécurité ferroviaire (en rappelant au public que les emprises ferroviaires sont des propriétés privées, en sensibilisant le public aux dangers associés aux passages à niveau, en s'assurant que les piétons et les automobilistes sont attentifs et à l'écoute à proximité des voies ferrées et respectent le code de la route) réduiront le nombre de décès et de blessures évitables causés par des incidents impliquant des trains et des citoyens.

ATTENDU QU'Opération Gareautrain est un partenariat public-privé dont la mission est de travailler avec le public, le secteur ferroviaire, les gouvernements, les services de police, les médias et autres organismes pour accroître la sensibilisation à la sécurité ferroviaire.

ATTENDU QUE le CN et Opération Gareautrain demande au conseil municipal d'adopter la présente résolution afin d'appuyer ses efforts soutenus déployés pour sensibiliser les gens, sauver des vies et prévenir les blessures dans les collectivités, y compris sur le territoire de notre municipalité.



EN CONSÉQUENCE, IL EST

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Patrick Matton ;

APPUYÉ PAR madame la conseillère Chantal Corriveau ;

ET RÉSOLU

QUE ce Conseil donne son appui à la Semaine nationale de la sécurité ferroviaire, qui se déroulera du 23 au 29 septembre 2024.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**60-24 RÉOLUTION D'ENGAGEMENT D'UNE RÉCEPTIONNISTE À TEMPS
PARTIEL OCCASIONNEL**

IL EST

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Adrien Francoeur ;

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Jean-Raymond Côté ;

ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal de Lac-Édouard autorise monsieur Pierre Arseneault, directeur général et greffier-trésorier à procéder à l'engagement de madame Lise Rousseau, à titre de réceptionniste à temps partiel occasionnel de la Municipalité de Lac-Édouard.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**61-24 RÉOLUTION CONCERNANT LES TRAVAUX DE RÉFECTION DE SUR LA
RUE DAMASE, RIOUX ET BAIE-NORD (PONCEAUX, RECHARGEMENT)**

IL EST

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Adrien Francoeur ;

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Jean Bernier ;

ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal de Lac-Édouard autorise monsieur Pierre Arseneault, directeur général et greffier-trésorier à mettre en œuvre toutes les opérations nécessaires à la réalisation de travaux de réfection sur les rues Damase, Rioux et Baie-Nord et que les fonds nécessaires soient puisés dans le programme TECQ.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



62-24 RÉOLUTION AUTORISATION SIGNATURE POUR UNE SERVITUDE DE PASSAGE SUR LES LOTS # 5 781 958 ET 5 781 959

ATTENDU QUE la Municipalité de Lac-Édouard a conclu une entente avec monsieur Michel Chatigny, de Électronique Michel Chatigny Inc., propriétaire du lot # 5 781 958 ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Lac-Édouard a conclu une entente avec monsieur Rénald Cloutier, propriétaire du lot # 5 781 959 ;

ATTENDU QUE cesdites ententes consistent à ce que messieurs Michel Chatigny et Rénald Cloutier autorisent la Municipalité de Lac-Édouard à installer, sur leur terrain, une conduite d'évacuation des eaux pluviales de la rue Edgar ;

ATTENDU QU'il y a lieu qu'une servitude de passage pour ladite conduite soit signée;

EN CONSÉQUENCE, IL EST

PROPOSÉ PAR madame la conseillère Chantal Corriveau ;

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Adrien Francoeur ;

ET RÉSOLU

QUE ce Conseil autorise monsieur Larry Bernier, maire, et monsieur Pierre Arseneault, directeur général et greffier-trésorier, à signer pour et au nom de Municipalité de Lac-Édouard tout document relatif à la servitude de passage sur les lots # 5 781 958 et # 5 781 959.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

63-24 RÉOLUTION AUTORISATION SIGNATURE POUR L'ACHAT DU LOT # 5 782 356 PAR LA MUNICIPALITÉ DE LAC-ÉDOUARD

ATTENDU QUE la Municipalité de Lac-Édouard a conclu une entente avec monsieur Alain Baribeau, président de la Fabrique de la Paroisse Saint-Martin-de-Tours., propriétaire du lot # 5 782 356 ;

ATTENDU QUE cettedite entente consiste à ce que la Fabrique de la Paroisse St-Martin-de-Tours cède à la Municipalité de Lac-Édouard le lot # 5 782 356, lequel lot constitue la rue Notre-Dame et ce, pour la somme de un dollars (1 \$) ;

ATTENDU QU'il y a lieu qu'un contrat de vente soit signé ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jean-Raymond Côté ;

APPUYÉ PAR madame la conseillère Chantal ;



ET RÉSOLU

QUE ce Conseil autorise monsieur Larry Bernier, maire, et monsieur Pierre Arseneault, directeur général et greffier-trésorier, à signer pour et au nom de Municipalité de Lac-Édouard tout document relatif à l'achat du lot # 5 782 356.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

AFFAIRES NOUVELLES

Monsieur le maire, Larry Bernier, informe les personnes présentes que le journal mensuel sera disponible en version électronique sur le site de la municipalité le 2^e mercredi du mois.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Question de M. Marc-André Bernard :

Peut-on en savoir plus sur le mandat du comité de déneigement ?

Réponse de M. Larry Bernier, maire :

Ils analysent le coût (Remplacement des équipements) et la façon de déneiger. Les propositions ont été faites aux associations.

Question de M. André Riberdy :

Veuillez nous expliquer les coûts d'utilisation de la rampe de mise à l'eau.

Réponse de M. Larry Bernier, maire :

Un comité a été formé pour les mises à l'eau. Pour l'instant, la descente est gratuite si vous ne vous servez pas du stationnement. La descente incluant le stationnement coûte 100 \$ pour un séjour. Il faut comprendre que plusieurs lacs sont aux prises avec des plantes envahissantes, et que nous nous efforçons de mettre des efforts pour que cela n'arrive pas à notre lac. Nos résidences et commerces en souffriraient beaucoup.

2^e Question de M. Marc-André Bernard :

Aux prochaines élections, est-ce que le Conseil est ouvert à avoir des conseillers pour les Baies ainsi que pour le village ?

Réponse de M. Larry Bernier, maire :

Présentement il y a trois conseillers du village et trois conseillers qui viennent des baies. Peu importe d'où ils viennent, les conseillers ont à cœur de travailler pour le territoire au complet.

Question de M. Éric Parent :

Envisagez-vous d'engager quelqu'un pour aider l'inspecteur municipal à faire respecter les nombreuses réglementations sur tout le territoire et non juste au village et baies ?



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LAC-ÉDOUARD
COMTÉ DE LAVIOLETTE – SAINT-MAURICE



Réponse de M. Larry Bernier, maire :

Il y a deux possibilités, la première est de rester comme nous sommes et de fonctionner par plainte ou de découverte des choses illégales. La deuxième est l'engagement d'une aide, l'achat d'équipement (bateau, VTT etc...) et refiler la facture aux contribuables.

Question de M. Carl Turner :

Si vous considérer l'expropriation de la servitude de passage, est-ce que vous allez dire aux citoyens combien coûtera ce projet et leur demander ce qu'ils en pensent ?

Réponse de M. Larry Bernier, maire :

Oui nous leur ferons savoir.

N.B. Pour l'entièreté des questions/réponses, veuillez vous référer à l'audio qui est déposé sur le site internet de la Municipalité de Lac-Édouard. www.lacedouard.ca

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, le maire déclare la levée de l'assemblée.

Pierre Arseneault
Directeur général et greffier-
trésorier

Larry Bernier
Maire